

sur Paris, pour enlever le roi et dissoudre l'Assemblée nationale.

Nous ne sommes pas certain que M. de Bussy n'ait pas compté sur la réussite du projet formé à Chambéry et à Turin, et qu'il n'ait pas organisé sa petite troupe pour l'une et l'autre de ces deux fins : prêter main-forte au roi venant en Lyonnais, se défendre lui-même et défendre ses voisins contre les brigands. Quoi qu'il en soit de ses intentions, pour lesdits brigands, le complot est manifeste. Ils arrivent de Mâcon, au nombre de deux cents, envoyés par la municipalité de cette ville, et grossis en route de tous les gardes nationaux de bonne volonté, chargés de déjouer les projets « des ennemis de la Constitution, qui fait le bonheur de cet empire. »

Le château de Villié est cerné, et sur le vu de la réquisition légale, M. de Bussy se laisse arrêter avec six de ses hôtes et son valet de chambre. Conduit à Mâcon, le procès s'instruit, tout tourne à prouver son innocence ; mais on ne veut pas admettre « que sous la Constitution qui est parfaite, un innocent ait pu courir des dangers. » M. de Bussy est donc transféré à Paris, accompagné par la Garde nationale, malgré que le ministre, sur un décret de l'Assemblée Constituante, ait désigné la maréchaussée et les hussards pour lui servir d'escorte. Il est emprisonné à l'Abbaye ; pendant ce temps, enquête nouvelle, procès nouveau. Le Tribunal ne jugeant pas encore sur les seules intentions, non manifestées, qu'on avait eues, ou qu'on aurait pu avoir, l'accusation étant d'une absurdité trop évidente, on fut forcé de l'acquitter (40).

---

(40) Lire l'émouvante histoire de M. de Bussy en 1790, dans M. Taine. *Les origines de la France Contemporaine. La Révolution*. Tome I, page 395 et suivantes.